

## CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME THEIA A L'IF « LUCIEN FLOURY »

### Préambule

Ce texte a pour objet de préciser les obligations des utilisateurs, afin de garantir un usage des ressources informatiques et des services internet sur la plateforme conforme à la réglementation en vigueur, aux objectifs de la plateforme et aux bonnes pratiques en matière d'accès, d'utilisation, de partage et de diffusion de ressources informatiques.

### Domaine d'application

Les dispositions de la charte, règles d'utilisation, de sécurité s'appliquent :

- A l'ensemble des usagers de L'IFSI /IFAS et dans le cadre du règlement intérieur de l'IF validé en conseil technique et ICOGI

#### **Les usagers se divisent en trois catégories :**

- Utilisateurs de la plateforme : les équipes pédagogiques et administratives de l'IF, les étudiants<sup>1</sup> inscrits à l'institut de formation
- Responsables gestionnaires : directeur, informaticien, équipe administrative.
- Administrateurs système : responsables du bon fonctionnement de la plateforme (système, réseaux, applications)

### Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à la date de son approbation par la directrice de l'IFSI le : 1<sup>er</sup> décembre 2017. La charte est annexée au règlement intérieur de l'IF et mise à disposition sur la plateforme et sur le site internet de l'IF, rubrique vie étudiante après présentation aux utilisateurs en CVE.

### Accès

Le droit d'accès à la plateforme est gratuit, il est soumis à autorisation des responsables gestionnaires, ainsi qu'à l'acceptation de la présente charte par l'utilisateur dans le cadre de la présentation du règlement intérieur effectuée en début d'année.

Les niveaux d'accès ouverts sont définis en fonction de la mission conférée à l'utilisateur.

L'accès ou connexion réalisable depuis tout poste informatique bénéficiant d'une connexion web, est soumis à une procédure d'identification nécessitant la saisie d'un login et d'un mot de passe, fournis par le gestionnaire lors de l'inscription de l'utilisateur.

Cette procédure nécessite la collecte de données personnelles : nom, prénom et mail.

L'autorisation est strictement personnelle et ne peut être cédée, même temporairement à un tiers, et même si cette personne bénéficie d'une autorisation d'accès.

L'accès peut être suspendu temporairement ou prend fin pour l'utilisateur :

- En cas de non-respect de la charte
- Lors du départ définitif de la structure et notamment en cas d'interruption de la formation

---

<sup>1</sup> Lire partout étudiants et élèves

## Usages / Services proposés

L'usage de la plateforme collaborative est à deux visées : informative et pédagogique. Les fonctionnalités disponibles sont susceptibles d'évoluer.

### *Services proposés à usage informatif :*

- Bibliothèques : ces outils permettent le stockage de documents. Elles sont soit créées par les professionnels de l'Institut. L'accès à ces bibliothèques est géré par les administrateurs et répond aux demandes des responsables pédagogiques ou gestionnaires.
- Messages d'accueil : ces messages, lisibles dans l'interface formation transmettent des informations en lien avec une UE ou l'utilisation générale de la plateforme.
- Messagerie : cet outil permet la transmission de courriels vers les élèves et étudiants ou entre les intervenants pédagogiques et gestionnaires.

### *Services proposés à usage pédagogique :*

Ces modules sont activés au choix du responsable pédagogique de la séquence

- Consultation de document de cours
- Consultation de vidéo
- Réalisation de questionnaire d'autoévaluation
- Accès à des groupes de discussion
- Envoi de questions sur un cours
- Dépôt de document
- Réalisation d'enquêtes auprès des utilisateurs

## **Droit à la propriété et à l'image**

La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies des fichiers, pour quelque usage que ce soit. Les copies de sauvegarde personnelles sont la seule exception. Il n'est pas obligatoire pour un formateur permanent ou vacataire de mettre ses contenus en ligne.

Le formateur peut réaliser un contrat de cession si celui-ci le juge utile. Il est interdit d'utiliser les œuvres d'un formateur sans son consentement. En outre, le contenu d'un cours numérique doit respecter les conditions fixées par le Centre français d'Exploitation du droit de copie.

Selon les articles 226-1 à 226-8 du code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu des dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Les règles énoncées en matière de plagiat et d'utilisation d'internet spécifiées dans le règlement intérieur de l'If s'applique à tous les utilisateurs de la plateforme.

## **Cadre légal**

Il est strictement interdit de stocker, émettre ou faire suivre sciemment des informations contraires à la morale et/ou proscrites par les lois en vigueur, notamment des informations :

- A caractère violent, pornographique ou susceptibles de porter atteinte à la dignité, à l'honneur ou à l'intégrité de la personne humaine, ainsi qu'à la protection des mineurs,
- Susceptibles d'encourager à la commission de crimes et délits, d'inciter à la consommation de substances illicites, à la discrimination, à la haine ou à la violence,
- Faisant l'apologie de crimes contre l'humanité,

Constitutives de harcèlements quels qu'ils soient,

- A caractère diffamatoires, injurieux, vulgaires, obscènes, menaçants pour la vie privée d'autrui et pour les institutions
- Relevant du secret professionnel

### Accès aux données personnelles

En application des dispositions, Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

L'IF s'engage à respecter les règles légales de protection des données à caractère personnel. Il garantit notamment à l'utilisateur :

- De n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, évaluation ...),
- De lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées,
- De lui garantir un droit d'information ainsi que d'accès et de rectification aux données le concernant.

### Sécurité informatique

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation des ressources mises à disposition sur la plateforme à partir du compte qui lui a été fourni par les administrateurs. Il doit donc, à son niveau et en tenant compte des recommandations des administrateurs de la plateforme, de ne pas nuire à la sécurité de celle-ci.

- Tout utilisateur doit veiller à la protection des moyens d'authentification personnels. En particulier, il doit choisir des mots de passe sûrs, gardés secrets et en aucun cas les communiquer à un tiers.
- Tout utilisateur doit signaler toute tentative de violation de son compte et de façon générale toute anomalie qu'il peut constater
- Les utilisateurs ne doivent pas utiliser d'autres comptes que ceux pour lesquels ils ont reçu une autorisation ou masquer leur identité
- Les utilisateurs s'engagent à ne pas mettre à la disposition d'autres personnes non autorisées un accès aux ressources informatiques à travers la plateforme
- Les utilisateurs s'engagent à ne pas exploiter les ressources informatiques à des fins commerciales.

	Nom et fonction	Processus (ou instance)	date
Rédaction / Vérification	SALVADO RIBEIRO NICOLAS BECU SOPHIE	IF	13/11/2017
Présentation/ Vérification	Au CVE	IF	14/11/2017
Validation	BECU SOPHIE	IF	14 /11/2017
Validation	BECU SOPHIE SALVADO RIBEIRO NICOLAS	IF	27 /02/2020